

**MOUGINS SOUS
L'ANCIEN RÉGIME APERÇUS
SOCIO-ÉCONOMIQUES**

Michel DERLANGE

Lové sur le haut de sa colline, le Mougins des temps modernes vit le rythme naturel d'une civilisation essentiellement rurale dans la quiétude d'une autonomie relativement lâche sous le couvert des coutumes et statuts provençaux propres aux communautés d'habitants, s'infléchissant au gré d'une politique monarchique de mieux en mieux maîtrisée par les instances du Pays de Provence, une tutelle épiscopale plus morale qu'institutionnelle et une situation féodo-seigneuriale régulée par une transaction accommodante. En sorte que son histoire hormis quelques événements militaires douloureux se borne à une action municipale centrée sur les stricts besoins d'une population rurale aux intérêts plus ou moins menacés par les communautés voisines. Le principal objet de cette monographie réside finalement dans l'appréhension de l'exploitation du terroir par les Mouginois.

● Les conditions exploitation

Un travail quotidien sans cesse renouvelé et soumis aux conditions saisonnières encore très fortes en ces temps aux techniques rurales peu évolutives et essentiellement manuelles ; n'assurant en temps normal que des rendements médiocres de 5 pour 1 pour les blés selon les déductions tirées de l'enquête de 1609 et laissant le cycle végétal faire fragilement sont œuvre exposée aux affres d'une production finale incertaine.

Durant ce que l'on appelle le petit âge glaciaire au milieu du XVIIe siècle, le registre des délibérations nous informe qu'il y eu environ dix-huit années critiques de neige et froidures, aux récoltes gâtées par les vers, chenilles et autres sauterelles, ce pourquoi fut sollicité de l'évêque de Grasse l'envoi d'un exorciste et de « l'eau grégorienne ». Mais à partir de 1660 la communauté s'organise en achetant à crédit du blé sur le marché de Grasse pour le céder gratuitement aux habitants contre un remboursement différé sur la prochaine récolte et sans doute aléatoire -l'on connaît la faillite des plans frumentaires de l'évêque Godeau à Vence après quelques années. Une opération reprise par trois fois (1679, 81, 83) et s'affinant en 1686 par des achats préventifs dès le printemps avant la hausse des prix inéluctables consécutive aux raréfactions des stocks au moment de la soudure (le cestier annone valait alors 12 florins en 1681 et le mitadier 20 en 1686). Le grand hiver de 1709 voit le Pays venir à la rescousse par la cession de 40 charges de blé pris dans le dépôt militaire d'Antibes, mais compromet durablement les futures récoltes des fruitiers et des oliviers. Le XVIIIe siècle se montre par contre favorable aux développements des ressources agricoles tant par le recul des crises naturelles à la fin de la période, 1774, 85 et 89 que par la politique des dégrèvements fiscaux ponctuels accordés par le Pays lors de chaque alerte et surtout par suite de l'amélioration du réseau commercial suppléant le marché continental de Grasse par les approvisionnements marseillais débarqués à Cannes.

Autres avatars, ceux provoqués par les guerres. Indépendamment des pressions fiscales considérables commencées avec la guerre de la Ligue d'Augsbourg, celle de Succession d'Espagne voit les coalisés camper dans les plaines et faute d'avoir pu réunir rapidement les 5 500 livres de sa rançon, la soldatesque se livra au pillage sans que l'on puisse en évaluer les dégâts. Par contre l'état dressé par les commissaires enquêteurs à la suite de l'offensive du général Brown lors de la guerre de Sept Ans durant l'hiver de 1746 nous détaille minutieusement et sans doute avec complaisance le saccage de 25 bastides et 84 bastidons, 1600 pins, 800 oliviers et 21 700 souches de vigne sans parler des portes, ferrures, linges, échelas, terres foulées par les chevaux et « tous les nécessaires à la vie qu'on a pu se procurer à grand prix », soit un total estimé à 126 623 livres¹. Toutefois le village lui-même fut épargné par le pillage grâce au versement d'une rançon de 8 800 livres. Efforts financiers renouvelés cette fois pour se garantir de la troupe et de la cavalerie française occupant le terrain et au remboursement différé. Cette époque générera quelques ruines familiales et déguerpissements dont profiteront un certain nombre de bourgeois citadins de Grasse.

¹ AC Mougins EE 1 et 2 troupes et guerres

Sur un autre plan, Mougins a bénéficié de prélèvements seigneurio-féodaux et ecclésiastiques modérés sous la directe temporelle des abbés de Lérins, possédée en commende par des bénéficiers le plus souvent étrangers à la région. Une heureuse transaction de 1447 « pour une durée éternelle » reconnaît les « privilèges, libertés, coutumes et bons usages » dévolus au village, délivrant ainsi ses habitants du cens recognitif et surtout de la tasque, cette sorte de dîme laïque, et leur accordant des droits de bûcherage et de pâturage avec compascuité sur les autres communautés relevant de l'abbaye en particulier d'avoir des bovins dans la plaine cannoise de la Siagne. La banalité du four, au taux ecclésiastique habituel du 1/23e ne s'applique qu'au village, chacun pouvant disposer d'un four familial dans le plat pays. Enfin le moulin à grains se situant sur la Siagne, il n'est demandé que le 1/60e. L'olivier étant inconnu à Mougins à cette époque, chacun put par la suite se pourvoir de moulin à sang pour le détritage des olives : six grands propriétaires s'en équiperont au cours du XVIIIe siècle. Il ne restait au seigneur-abbé que les profits des droits de lods et ventes, classiquement au 1/13e et ceux de la justice champêtre après partage avec l'hôpital Saint-Jacques à Mougins. Mais comme la transaction de 1447 garantissait aux habitants une justice gratuite durant trois jours afin de trouver un arrangement à l'amiable entre les parties ainsi qu'une non incarcération sur le dépôt d'une caution aléatoire, les abbés n'entretenaient aucun personnel sur place et la justice s'exerça au gré d'amendes infligées par les regardateurs de la communauté. Quant à la dîme, elle reste conforme aux pratiques provençales : 1/13e à l'aire du foulage pour les grains et légumes secs, cependant qu'un acte de 1645 introduisait celle des raisins au 1/31e seulement, nadons (agneaux) au jour du Vendredi Saint, figues, lin et chanvres au 1/26e. Un ensemble de conditions que l'on peut considérer comme exceptionnel, favorables à l'équilibre des concepts agricoles et autorisant le développement de la vigne et de l'olivier qui s'avéreront être les principales ressources du village au XVIIIe siècle.

L'évolution sur le temps long vérifie sans ambiguïté le parallèle classique population économie. Le redoutable XVIIe siècle semble avoir tassé la population, le rapport de 1609 faisant état de 200 habitations alors que l'on ne compte que 180 chefs de famille en 1698, période qui a vu cependant l'intérêt porté à la culture de la vigne et le démarrage de l'olivier. Par contre, l'enquête menée pour le réaffouagement de 1729 révèle l'existence de 336 chefs de famille en 153 maisons, ce qui suppose un entassement de petites gens en location, un certain éparpillement sur le terroir et le début de la valorisation des terres méridionales par suite de la proximité de Cannes dont les enquêteurs font cas². Tout autant significatif est le maintien du taux fiscal de 11 feux alors que la plupart de ses voisines en ont vu une réduction notable. Le paradoxe résidant en ce que la présence de ce centre actif n'a pas généré un développement artisanal à l'exception de neufs pauvres diables de tisserands. Il faut bien en conclure que la prospérité de Mougins réside dans l'exploitation agricole de son terroir ce qui pourrait expliquer la stagnation du nombre de ses possédants biens, soit pour l'abbé Expilly en 1765, 1079 âmes de communion et pour la capitation de 1789, 331 chefs de famille soit un léger tassement³.

• L'exploitation du terroir

La liste des productions soumises à la dîme s'est tout à la fois étoffée et diversifiée lorsqu'on lit celle des récoltes relevant de « l'imposition sur les fruits » préférée au cours du milieu du XVIIIe siècle à la levée de la taille sur les biens fonds. On y recense « foins, vigne, preds, légumes (secs), grains, figuiers, raisins, olives et petits fruits comme poires et pommes, pêches, cerises, amandes, prunes, figues dites vulgairement figues fleurs, artichauts, herbes potagères, ails, oignons, courges et citrouilles ». Une énumération de prime abord quelque

² AD Alpes-Maritimes C45 procès-verbal de réaffouagement

³ Abbé Expilly, *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules*, Paris 1762-1770, t V

peu confuse mais qui finalement en hiérarchise les valeurs, les foins, les prés et la vigne devançant les besoins quotidiens, légumes secs plus utiles que le grain des emblavures en perte de vitesse alors qu'elles représentaient 82,75 % du terroir exploité selon les données de 1609 établies par M.C. Grassi et la position restée seconde de l'olivier contrairement aux villages voisins dont il représente les plus hauts revenus. A Mougins la prime revient à la vigne ce qui est confirmé par le soin mis dans le cadastre de 1780 à en détailler la nature des plans considérés comme bons, jeunes ou « disrupts ». L'on sait par ailleurs que la communauté fit échouer une tentative d'un seigneur-abbé qui voulait imposer un droit de sensalage sur le commerce du vin et que ce dernier était transformé en eau de vie à Cannes pour les besoins de la navigation. Ce marché cannois semble bien être à l'origine de l'importance des fruitiers et de l'étonnante diversité très contemporaine des produits maraîchers. Il faudrait y ajouter l'existence de nombreux mûriers relevé dans le détail des ténements. Par contre avec le siècle ont disparu les moutons, le lin tandis que le chanvre survit dans certains coins de la plaine.

Si l'on affine par catégories sociales en cette fin du XVIIIe siècle, la masse paysanne continue la pratique de la coltura promiscua, bien en évidence dans la description des ténements encadrés associant aux terres ensemencées de petits grains, vignes, oliviers, fruitiers et mûriers. Les grands exploitants, bons ménagers et « bourgeois » « sans renoncer à ces cultures tendent à privilégier l'olivier et les terres arrosables, cependant que les plus grands accaparent l'essentiel des bonnes terres, les prairies, jardins avec leurs orangers et dispersent leurs bastides dans le plat pays. Tous ces domaines sont exploités directement par des travailleurs agricoles, le rôle de la capitation ne faisant pas état de fermiers et de valets, et sont valorisés commercialement par les deux négociants recensés, en fait des ménagers, qui se sont chargés d'établir les relations commerciales. En somme, une mise en valeur du terroir conforme aux données sociales et banalisées au regard des autres communautés de même nature.

• Les gens

Le recensement des propriétaires dans le cadastre avec ses confusions concernant les indivis d'héritage, les fils de famille et les veuves, n'est réellement exploitable qu'en le confrontant avec le rôle des capitations dont les cotes sont fondées en règle générale sur la valeur des biens fonds⁴. On relève ainsi 24 personnes sans le moindre lopin, imposées au plus bas, et de rares plus values marquant des produits « d'industries », comme l'aubergiste et les deux maréchaux ferrant. Par contre le cadastre nous révèle l'importance de non résidents possessionnés sur le terroir.

Foncièrement rurale la population apparaît sans distingo social dans les cadastres du XVIIe siècle (1607-1680), ce qui traduit bien l'homogénéité de la population. Au XVIIIe siècle, la mise en marche des rôles de capitation introduit la pratique des hiérarchies sociales récapitulantes, bourgeois, négociants, artisans, ménagers, travailleurs et domestiques. Le mépris social frappant ces dernières catégories, chaque possédant bien qui parvient à faire vivre sa famille sur sa terre se fait appeler ménager. Comme les valeurs enregistrées sous ce même vocable sont fort distendues, un traitement statistique nous permet de dire que 32 % d'exploitants assurent sans réels problèmes leur train de vie tandis que 31 % d'autres apparaissent en dessous des normes établies pour assurer leur indépendance vivrière. Enfin les 37 % des travailleurs aux lambeaux de biens-fonds, tous basement imposés ne subsistent qu'au gré des sollicitations des grands exploitants.

L'indice d'accaparement des terres fondé sur les valeurs estimées et dont la référence d'équilibre est 1 marque encore davantage ces hiérarchies sociales. Les 11 bourgeois et grands ménagers en possession des 23 % en valeur des terres affichent un indice confortable

⁴ AC Mougins CC 3 (1609), 5 (1680) et 11-12 (1787)

de 3,42. Les 83 ménagers considérés comme pouvant faire vivre leur « ménage » normalement, 47 % en valeur, ont un niveau satisfaisant de 1, 23. Par contre les 95 autres qui ne représentent plus que 23 % des valeurs exploitées sont nettement sous la barre avec 0,87. Ces travailleurs dans leur bien comme il est dit ailleurs sont contraints de louer quelques lopins complémentaires pour pallier l'insuffisance de leurs terres. Quant aux travailleurs (113) ils s'effondrent : 7 % et 0, 49.

Que dire des artisans, une famille de cordonniers, un maçon, un tailleur et neuf tisserands travaillant sans doute éventuellement pour Cannes, encore plus mal lotis (0,39) et ne bénéficiant d'aucune plus value pour leur métier dans le rôle de capitations. Seuls tirent leur épingle du jeu l'aubergiste et ses deux maréchaux ferrant sur la route de Cannes à Grasse. Sans surprise l'on voit le notaire autant possessionné qu'un bon bourgeois, le procureur et les deux chirurgiens se placer au niveau des ménagers tant il est vrai que ces fonctions ne font vivre que si l'on possède quelques biens fonciers. Par contre les « bourgeois » s'affirment par leurs bastides flanquées de bastidons d'appoint, d'étables, d'écuries, fours et pour six d'entre eux de moulin à sang.

Cette dizaine de grands possédants doublent le respect qui s'attachent dans l'esprit des paysans aux plus fortunés, de leur pouvoir d'engager un certain nombre de travailleurs, et du prestige de leur style de vie bourgeoise, les seuls d'ailleurs à posséder des servantes, ainsi que celui émanant d'une certaine instruction. Ils sont ceux que l'on nomme si joliment « les plus apparens ». Ainsi se dégage tout naturellement leur emprise sur les conseils du village et le consulat, vécue comme une obligation d'honneur par l'ensemble d'une population incapable soit par manque de temps, soit par formation de s'occuper à ce niveau des affaires publiques. Seuls les bons ménagers pourront les seconder pour les tâches annexes de la gestion.

● Les forains

D'après le cadastre de 1770, la moitié des possédants sur le terroir sont des « étrangers ». Leur empiétement s'est renforcé tout au long des deux siècles, ce qui pourrait traduire l'impuissance d'une certaine catégorie de ménagers à perpétuer leurs exploitations alors que les grands possédants-biens mouginois se contentent de préserver des domaines qui leur sont suffisants. Ces terres passées aux forains s'accroissent en valeur entre 1680 et 1787 de 30 % à 45 %. La grande masse est aux mains des Cannelants, établis essentiellement sur les terres méridionales et cela depuis fort longtemps sans doute à la suite des épreuves du XVI^e siècle marquées à Mougins par les guerres intestines et les pestes. Une transaction du 23 juin 1618 leur accorde la qualité d'habitants avec « jouissance des facultés, profits, rentes, revenus et privilèges des habitants de Mougins » sous condition de contribuer à toutes les charges « à l'égal des habitants du lieu ». Ils députeront un syndic et un auditeur des comptes aux conseils de la communauté.

D'autres forains des alentours débordent sur les marges du terroir, une trentaine de Vallauris, une douzaine de La Roquette, quelques uns de Mouans apparus plus tardivement. De petites gens pour la plupart arrondissant leurs biens sur le territoire voisin, les plus importants restant les gens du Cannel aux biens chevauchant. L'invasion des citadins marque surtout le XVIII^e siècle là encore à la suite des difficultés de la fin du règne de Louis XIV. Apparaissent ainsi un lieutenant de l'amirauté d'Antibes, un sénéchal de Grasse et deux avocats, une Demoiselle de La Gaude, un bourgeois de La Colle et un autre de Vallauris, tous fort bien possessionnés. Avec la libération des mouvements économiques, des hommes d'affaires vont aussi s'installer mais sur des fonds beaucoup plus modestes : pour la seule ville de Grasse, des marchands, des mulétiers et plus classiquement des notaires et un capitaine de bâtiment. Au passage, le baron de Mouans s'appropriera une belle bastide et le seigneur de Sartoux quelques terres limitrophes. On soulignera par contre l'absence de tout représentant de la ville de Cannes, il est vrai au terroir fort étendu. Ces nouveaux venus, bien

que considérés comme des étrangers ont cependant participé à la survie de biens des travailleurs en mal d'emploi.

Mougin sous l'Ancien-Régime se présente comme une communauté villageoise provençale sans histoire notable marquée par les mêmes périodes difficiles. Mais elle bénéficiait d'avantages favorables à sa prospérité économique, une tutelle seigneuriale inexistante, à la ponction légère et le voisinage du marché cannois. Pourtant le village a quelque peine à se développer et il se pourrait que l'importance de l'emprise foraine ait quelque peu paralysé son expansion puisque ses habitants se retrouvaient confinés sur la moitié seulement des terres exploitables. La médiocrité des fonds afférents à quelque 60 % des possédants biens les rendaient aussi sensibles aux moindre alertes pouvant compromettre leur besoins sans que pour autant les grands possédants du lieu en aient profité, laissant d'autres nouveaux venus, des citadins cette fois envahir une partie de leur finage. Restée obstinément rurale Mougin ne pourra survivre aux évolutions contemporaines, s'abandonnant une fois encore aux envahisseurs en mal de résidences secondaires.